

D 948 EL SALVADOR: RÉORGANISATION DE L'OPPOSITION

La situation politico-militaire reste bloquée en El Salvador. Depuis l'unification de la guérilla dans le Front Farabundo Marti de libération nationale (FMLN) et son alliance avec l'opposition non armée du Front démocratique révolutionnaire (FDR) (cf. DIAL D 618 et 670) jusqu'aux graves événements internes liés aux modifications stratégiques de la guérilla (cf. DIAL D 915 et 941), la lutte entre l'opposition et le gouvernement se solde par un équilibre relativement stable. En d'autres termes, c'est l'impasse. A cela se sont ajoutées des tentatives avortées de dialogue politique (cf. DIAL 751, 815 et 873). C'est dans ce cadre qu'il faut replacer le texte que nous publions aujourd'hui: "Proposition d'intégration et plate-forme du gouvernement provisoire de large participation" du FDR-FMLN à la date du 31 janvier 1984. Avec cette déclaration l'opposition abandonne donc son projet radical de "Gouvernement démocratique révolutionnaire" du 23 février 1980 (cf. DIAL 618). De celui-ci au "Gouvernement provisoire de large participation" il y a plus qu'une question de mots: l'opposition a pris la mesure de l'impasse actuelle. Les élections présidentielles du 6 mai 1984, qui ont vu la victoire du démocrate-chrétien Napoleón Duarte, constituent pour leur part, du côté gouvernemental, une étape politique des plus importantes.

Note DIAL

PROPOSITION D'INTÉGRATION  
ET PLATE-FORME DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE  
DE LARGE PARTICIPATION

I - Introduction

Depuis des années, en tant que FDR-FMLN, nous luttons pour la conquête de la libération définitive de notre peuple. Convaincus que l'effort pour parvenir à la paix dans la justice doit être partagé par le plus grand nombre possible de Salvadoriens, nous avons fait plusieurs propositions de solution à la crise actuelle, car seul un effort puissant et vaste pourra relever notre pays des ruines dans lesquelles l'ont plongé le régime oligarchique et l'intervention du gouvernement des Etats-Unis.

Nous sommes affrontés à une situation nationale et internationale complexe. La vieille société oligarchique et l'Etat qui a vécu à son service ont marqué leur déclin d'un bain de sang; incapables d'apporter une réponse aux demandes de milliers de Salvadoriens, ils ont institutionnalisé la ré-

pression et l'exploitation; et ils se livrent à des manoeuvres politiques pour camoufler leur obstination dans la voie militaire. Par ailleurs l'escalade interventionniste de l'administration Reagan a prolongé la guerre et menace de régionaliser le conflit.

Nous soutenons que la construction de la paix dans notre pays exige un processus recouvrant l'éventail le plus large possible de forces politiques et sociales, de façon à rendre viable une solution sur la base de l'élimination des facteurs qui ont été signalés plus haut et qui sont la cause du conflit.

C'est pourquoi le FMLN-FDR propose la formation d'un Gouvernement provisoire de large participation s'appuyant sur une plate-forme programmatique qui contienne les tâches indispensables à mener pour surmonter l'actuelle situation de crise, et qui permette à notre peuple de continuer son processus de transformations sociales, politiques et économiques vers une société juste.

## II - Le Gouvernement provisoire de large participation

La proposition de formation du Gouvernement provisoire de large participation est le résultat du développement des forces démocratiques et révolutionnaires du peuple salvadorien sur les plans politique et militaire.

Le Gouvernement provisoire de large participation sera un gouvernement dans lequel aucune force ne sera prédominante; il sera au contraire l'expression de la large participation des forces politiques et sociales disposées à éliminer le régime oligarchique et à restaurer la souveraineté et l'indépendance nationales, dans le cadre duquel l'existence de la propriété privée et l'investissement étranger ne s'opposeront pas à l'intérêt social.

Il s'agit d'un Gouvernement provisoire de large participation dont la durée sera fonction de la réalisation de ses objectifs de base, conformément à l'accord passé entre les parties et étant entendu qu'il ne s'agira pas d'un gouvernement de longue durée.

Les objectifs de base du Gouvernement provisoire de large participation sont les suivants:

1. Sauvegarder l'indépendance et la souveraineté nationales.
2. Détruire l'appareil répressif et poser les bases d'une véritable démocratie dans laquelle soient totalement respectés les droits de l'homme et les libertés politiques, et soit concrétisée la large participation du peuple permettant de parvenir à la paix définitive.
3. Répondre aux besoins les plus urgents et immédiats des masses populaires et prendre les mesures économiques et sociales nécessaires à la transformation de ces structures.
4. Déterminer les conditions pratiques et suffisantes pour régler l'actuel état de guerre.

Le Gouvernement provisoire de large participation aura une structure simplifiée au plus haut niveau. Il comportera les instances suivantes:

- Junte gouvernementale;
- Cabinet ministériel;
- Conseil consultatif d'Etat;
- Cour suprême de justice.

Le Gouvernement provisoire de large participation sera constitué de représentants des mouvements ouvrier et paysan, des enseignants, des employés, des collègues professionnels, des universités, des partis politiques, des secteurs patronaux, ainsi que des représentants du FMLN-FDR et de l'armée

nationale épurée. Cette large représentation sera assurée dans les organismes gouvernementaux, à l'exclusion de l'oligarchie ainsi que des secteurs sociaux et des individus qui seraient contre les objectifs du Gouvernement provisoire de large participation ou qui prônerait le maintien de la dictature.

### III - Plate-forme de gouvernement

Cette plate-forme détermine les lignes fondamentales et les mesures indispensables qui doivent guider l'action du Gouvernement provisoire de large participation; avec l'apport et la discussion des diverses organisations, secteurs sociaux et citoyens, elle se transformera en programme de gouvernement propre à trouver les solutions que nous devons apporter aux problèmes les plus urgents que pose le développement de notre pays.

Nous proposons en premier lieu un ensemble de mesures d'application immédiate et, en second lieu, des mesures et directives destinées à orienter l'action du Gouvernement provisoire de large participation pendant toute sa durée.

#### Mesures immédiates

1 - Abrogation de la Constitution politique de 1983 et son remplacement par un Statut constitutionnel servant de norme à l'action du Gouvernement provisoire de large participation.

2 - Abrogation de l'état de siège et de tous les décrets promulgués depuis 1980 qui restreignent les libertés individuelles et sociales.

3 - Remise en liberté de tous les prisonniers politiques et disparus, et annulation de tous les jugements prononcés sur la base des décrets de répression et d'exception.

4 - Garantie totale de l'exercice des droits et des libertés démocratiques collectives et individuelles. Un statut provisoire sera élaboré pour décider du droit syndical pour les travailleurs de l'agropastoral et de l'Etat. Les syndicats seront indemnisés des dommages causés à leurs biens par la répression depuis 1979. L'organisation du Pouvoir populaire sera légitimée telle qu'elle est apparue pendant la guerre dans différentes régions du pays.

5 - Dissolution des corps de sécurité et escadrons de la mort, ainsi que leur bras politique du parti de l'ARENA. Un corps de police civile sera créé sous la dépendance du ministère de l'intérieur.

6 - Retrait des conseillers nord-américains, fin de l'aide militaire en provenance des Etats-Unis comme d'autres pays, et suspension de toute fourniture d'armes.

7 - Epuration des forces armées gouvernementales et, ensuite, intégration de leurs représentants dans les structures du Gouvernement provisoire de large participation.

8 - Mise en accusation et jugement des responsables civils et militaires de génocide, crimes politiques, tortures, disparitions et privations illégales de liberté individuelle. Les morts causées aux combattants du FMLN ainsi qu'aux soldats, sous-officiers et officiers lors des combats ne sont pas matière à délit.

9 - La Cour suprême de justice s'appliquera à l'ouverture d'enquêtes et à la mise en jugement immédiate concernant les atteintes aux droits de l'homme. En même temps elle procédera à une épuration et à une réorganisation du pouvoir judiciaire. Elle demandera aux organisations non gouvernementales des droits de l'homme qui ont pris la défense du peuple pendant la dictature, de collaborer à ces tâches.

10 - Retour des exilés et réfugiés, et élaboration d'un programme d'urgence pour déterminer et satisfaire les besoins les plus urgents des réfugiés qui rentrent, des personnes déplacées, des blessés de guerre, des démobilisés de l'armée et des familles ou des individus restés sans protection du fait de la guerre d'un côté comme de l'autre. Le Gouvernement provisoire de large participation sollicitera la collaboration d'agences internationales et organisations non gouvernementales pour l'accomplissement de cette tâche.

11 - Mise en oeuvre d'un programme d'urgence pour la reconstruction des infrastructures économique, scolaire et sanitaire détruites ou endommagées par la guerre.

12 - Décision d'un moratoire sur les dettes des petits et moyens chefs d'entreprises. Un programme de financement souple et approprié sera élaboré pour les secteurs tant industriels qu'agropastoraux, pour stimuler la relance économique.

13 - Gel et contrôle des prix des produits de base de consommation populaire, de façon à améliorer le salaire réel. Remise en ordre et contrôle des circuits de commercialisation et de distribution des produits de base de consommation populaire.

14 - Renégociation de la dette extérieure sur la base de la reconnaissance des engagements financiers contractés par les gouvernements antérieurs.

15 - Rétablissement de l'autonomie de l'Université d'El Salvador et attribution des ressources nécessaires pour sa réorganisation et son fonctionnement. Dans l'immédiat les installations de la Cité universitaire seront rendues à leurs autorités légitimes.

16 - Réalisation d'une campagne massive d'alphabétisation et d'un programme démocratique de formation des adultes dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la production agropastorale et des organisations communales.

17 - Mise en oeuvre d'un plan de l'emploi massif par le biais de l'investissement public et privé dans des secteurs de plus grande capacité d'emploi. Un programme d'urgence sera élaboré pour l'achat des matières premières et pour les investissements indispensables à la relance économique. Les circuits et marges de commercialisation appropriés seront garantis aux producteurs.

18 - Impulsion et mise en oeuvre d'un programme d'organisation populaire par l'augmentation et le renforcement des communes, communautés et organisations locales. Participation de ces structures à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des projets bénéfiques à la communauté.

19 - Application d'un programme de communication de masse par la création de moyens massifs de communication populaire d'intérêt local.

20 - Constitution d'un organe électoral qui, sur l'accord des parties, préparera la tenue d'élections générales libres. Un registre électoral fiable sera élaboré.

### Réformes économiques et sociales

1 - Jeter les bases d'une réalisation complète de la réforme agraire, en garantissant la libre participation des travailleurs de la campagne à sa mise en oeuvre. Application d'un programme d'organisation coopérative avec les petits propriétaires individuels.

2 - Jeter les bases d'une réalisation complète de la nationalisation du système bancaire et financier du pays, de façon à mettre la structure financière et le crédit au service des intérêts des masses de la nation.

3 - Jeter les bases d'une réalisation complète de la réforme du commerce extérieur en établissant le contrôle des exportations des principaux pro-

duits: café, coton, sucre, produits de la mer et viande. Elargir le contrôle aux importations de matières premières, investissements, pièces détachées et technologies utiles à la production nationale.

4 - Jeter les bases d'une solution appropriée pour le problème de l'habitat ou du logement des secteurs sociaux à bas revenus, et pour l'extension progressive des services de sécurité sociale. Réorientation de l'investissement étranger de façon à ce qu'il contribue effectivement à la satisfaction des besoins sociaux.

### Politique extérieure

Le Gouvernement provisoire de large participation mènera sa politique extérieure en fonction des critères suivants:

1 - Le Gouvernement provisoire de large participation impulsera une politique de relations mondiales tournée vers le maintien de la paix, contre la course aux armements et la bombe atomique. Il défendra les principes de la coexistence pacifique, de l'autodétermination et de la non-intervention, en raison de quoi:

- il s'affiliera au Mouvement des pays non-alignés et renforcera donc la lutte contre le colonialisme, le néo-colonialisme, le sionisme, la discrimination raciale et l'apartheid;

- l'établissement de relations diplomatiques avec les autres pays se fera indépendamment de leur régime social et sur la base de la convenance nationale;

- il honorera les engagements contractés auprès des organismes mondiaux et il recherchera la participation active, dans les forums internationaux, à la discussion et au règlement des problèmes attendant aux relations économiques entre les pays;

- il réaffirme sa vocation bolivarienne (1), en conséquence de quoi il s'attachera à promouvoir et à intégrer les forums régionaux renforçant la position des pays latino-américains face aux problèmes régionaux, sur le plan politique, diplomatique, économique, financier et social.

#### 2 - Dans ses rapports avec les Etats-Unis

2.1- Il propose la signature d'accords garantissant la sécurité nationale des deux pays. Dans cette perspective, le Gouvernement provisoire de large participation s'engage à ne pas permettre l'installation de bases militaires étrangères ni de missiles sur son territoire; pour sa part, le gouvernement des Etats-Unis devra s'engager à ne pas mener, promouvoir ou encourager d'actes d'agression et de déstabilisation à l'encontre du Gouvernement provisoire de large participation et du gouvernement qui en sera issu.

Le gouvernement salvadorien ne permettra pas l'utilisation du territoire national pour des activités de déstabilisation des gouvernements des pays voisins ni n'autorisera le transit d'armes et de troupes étrangères sur son territoire. Il favorisera la signature d'accords de non agression et de non intervention dans les affaires intérieures des pays de la région.

2.2- Les relations du gouvernement d'El Salvador avec les Etats-Unis et l'Amérique centrale seront réorientées dans le sens du respect inconditionnel du droit à l'autodétermination, à l'indépendance, à la souveraineté nationale, ainsi qu'à la coopération mutuelle et à l'interdépendance, en raison de quoi:

- il s'efforcera de concrétiser l'idéal de Morazán sur l'union centro-américaine, pour que notre région soit libre de forces militaires étrangè-

---

(1) Du nom de Bolivar, héros de l'indépendance continentale au 19e siècle (NdT).

res; il ne participera pas à des blocs militaires et se retirera donc du CONDECA (2);

- il participera activement au développement des organismes régionaux recherchant un règlement politique aux controverses internationales et il signera des accords pour l'intégration économique, sociale et politique.

#### IV - Procédure

Pour concrétiser cette proposition, il faut enclencher un processus de dialogue-négociation tenant compte des aspects suivants:

##### 1 - Participants:

a) Les parties en conflit:

1) délégation FMLN-FDR;

2) délégation du gouvernement et des forces armées d'El Salvador, ainsi que l'ambassadeur spécial des Etats-Unis pour l'Amérique centrale ou tout autre représentant du gouvernement des Etats-Unis.

b) Des médiateurs sans rôle d'arbitre, nommés avec l'accord des parties.

c) Des témoins internationaux tels que représentants du Groupe de Contadora (3) et d'autres gouvernements démocratiques.

##### 2 - Phases:

a) Dialogue direct et sans condition, organisé par un ou plusieurs médiateurs, que ce soit par initiative propre ou sur demande d'une des parties, et ordonné à la réalisation de négociations substantielles, avec fixation de l'agenda, des témoins et des procédures.

b) Négociations directes entre les parties en conflit et les médiateurs agissant en tant que modérateurs dans les rencontres, avec la participation également des ambassadeurs désignés par les gouvernements choisis comme témoins.

##### 3 - Engagements:

Le processus dialogue-négociation étant enclenché et celui-ci ayant atteint un certain niveau, le FMLN-FDR manifeste alors sa disposition à négocier le cessez-le-feu.

A la conclusion des accords, les documents seront signés par les parties en conflit, par les témoins servant de garants et par les médiateurs.

Il s'ensuivra immédiatement le commencement d'application des accords selon les dates, les délais et le déroulement prévus.

Le processus trouvera son point d'aboutissement dans la constitution d'une Armée nationale unique, formée des forces du FMLN et des forces armées gouvernementales épurées. Jusque là les deux armées garderont en leur pouvoir leurs armes respectives.

Commandement général du FMLN  
Comité exécutif du FDR  
El Salvador, le 31 janvier 1984

---

(2) Conseil de défense centro-américain, fondé au début des années 60 en réponse à la Révolution cubaine et sous l'égide des Etats-Unis, relancé en octobre 1983 à cause du Nicaragua (NdT).

(3) Cf. DIAL D 879 et 917 (NdT)

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 275 F - Etranger 330 F - Avion 400 F

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441